Image not found or type unknown

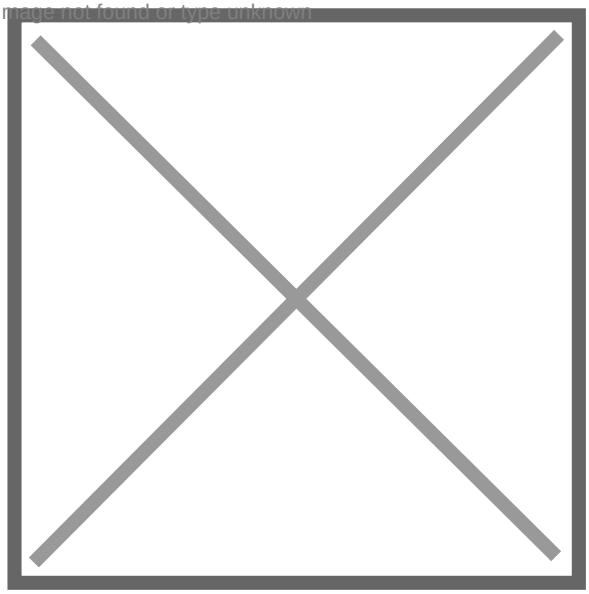

Renseignement suite reconnaissance par un autre

Par **beninfever**, le **13/07/2010** à **12:27**

Bonjour,

Je vous explique ma situation:j'ai eu une petite fille il y 15 mois, son père bilogique a refusé de la reconnaitre depuis toujours, le jour de sa naissance mon oncle le reconnait afin que celà reste"en famille" et surtout pour que ma fille ait le nom d'un père sur son acte de naissance et non pas "père inconnu".

Du coup ma fille porte conjointement mon nom et celui de mon oncle.Ma questio aujourd'huit est la suivante: si son père bilogique apparaissait plus tard quels droits pourrait il avoir sur ma fille? Pourrait 'il encore la reconnaitre? Si oui comment? Voilà me squestions car je préfère savoir à quoi m'attendre dans le cas où celà arriverait.

Merci infiniment à vous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés